



**CONFÉRENCE MONDIALE  
DE L'ALIMENTATION**

ROME, 5-16 Novembre 1974

UN LIBRARY

DEC 13 1974

Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.65/C.2/L.12  
14 novembre 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

DEUXIEME COMMISSION  
Point 9 d) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ACTION NATIONALE ET INTERNATIONALE

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE MONDIALE AU MOYEN DE MESURES COMPORTANT NOTAMMENT L'AMELIORATION DU SYSTEME D'ALARME ET D'INFORMATION DANS LE DOMAINE ALIMENTAIRE, DES MESURES NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIERE DE CONSTITUTION DE STOCKS ET DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES SECOURS D'URGENCE ET L'AIDE ALIMENTAIRE

Engagement international sur la Sécurité alimentaire mondiale

Proposition du Vice-président: projet révisé de résolution \*/

La Conférence mondiale de l'alimentation

Soulignant qu'il est urgent d'assurer en tous temps un approvisionnement suffisant d'aliments de base dans le monde, notamment de façon à éviter les pénuries aiguës en cas de mauvaise récolte généralisée, de catastrophe naturelle ou autre calamité, de soutenir une expansion régulière de la consommation alimentaire dans les pays où la consommation par habitant est basse et de compenser les fluctuations de la production et de prix,

Reconnaissant que le niveau très bas des stocks mondiaux, essentiellement des stocks céréaliers, menace sérieusement les niveaux de consommation et laisse trop l'humanité à la merci des caprices du temps,

Se félicitant des progrès déjà réalisés sous l'égide de la FAO dans la mise au point d'une approche conjointe en vue d'atteindre les objectifs de la sécurité alimentaire mondiale et notant que tous les pays grands producteurs et consommateurs de denrées alimentaires souscrivent à ces objectifs,

Réaffirmant que la communauté internationale tout entière est solidairement responsable de la mise au point de politiques et de dispositifs visant à assurer la sécurité alimentaire mondiale et en particulier du maintien de stocks nationaux ou régionaux suffisants, comme il est envisagé dans l'Engagement international sur la sécurité alimentaire qui a été proposé,

\*/ Revision du projet de résolution VII, contenu dans le document E/CONF.65/6, Annexe VII.

Reconnaissant que la participation universelle de tous les pays producteurs et consommateurs est essentielle pour atteindre les objectifs globaux de sécurité alimentaire mondiale et soulignant à quel point il importe que tous les gouvernements adhèrent aux objectifs, politiques et directives de l'Engagement international proposé, compte tenu du caractère volontaire de cet engagement et des droits souverains des nations,

Reconnaissant les difficultés auxquelles se heurtent notamment les pays en voie de développement dans la constitution de stocks, faute de disponibilités nationales suffisantes en sus des besoins courants de consommation, en raison des prix élevés des céréales vivrières actuellement pratiqués sur les marchés mondiaux et des contraintes imposées par de graves difficultés de balance de paiements - problèmes qui exigent un accroissement immédiat de la production alimentaire dans les pays développés et simultanément l'octroi d'une aide aux pays en développement pour qu'ils augmentent leur production alimentaire et constituent leurs propres stocks,

1. Fait siens les objectifs, politiques et directives énoncés dans le projet d'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale, invite tous les gouvernements à se déclarer prêts à les adopter et les exhorte à coopérer en vue de mettre en oeuvre le plus rapidement possible cet engagement international;
2. Lance un appel pour la mise au point rapide [par les organismes intergouvernementaux compétents/ des dispositifs opérationnels et autres arrangements pratiques nécessaires à la mise en oeuvre de l'Engagement international proposé, notamment l'examen des problèmes concrets qui se posent sur le plan économique et administratif;
3. Invite les gouvernements de tous les pays ayant une place importante dans la production, la consommation et le commerce des denrées alimentaires, principalement des céréales, à engager le plus rapidement possible des débats dans les instances internationales appropriées, en vue d'accélérer la mise en oeuvre des principes énoncés dans le projet d'Engagement international sur la sécurité alimentaire mondiale et aussi en vue d'étudier la possibilité d'établir des réserves internationales de céréales qui seraient situées en des emplacements stratégiques;
4. Demande instamment aux gouvernements et aux organisations internationales et régionales intéressées de fournir l'aide technique, financière et alimentaire nécessaire sous forme de dons ou à des conditions particulièrement favorables, afin de permettre aux pays en voie de développement d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales appropriées en matière de stocks alimentaires, notamment d'accroître leurs moyens d'entreposage et de transport, dans le cadre des priorités de leurs programmes nationaux de développement, de façon qu'ils soient en mesure de participer efficacement à une politique mondiale de sécurité alimentaire.